

*Date de dépôt : 9 janvier 2017*

## **Rapport**

**de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour la réouverture des toilettes au terminus du bus 8 à Veyrier-douane**

### **Rapport de M. Pascal Spuhler**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions a étudié la P 1980 lors de trois séances, le 19 septembre, le 31 octobre et le 14 novembre 2016, sous la présidence de M. Christian Frey, la commission ayant été assistée dans ses travaux par M<sup>me</sup> Mina-Claire Prigioni, secrétaire scientifique SGGC.

Les procès-verbaux ont été tenus par M. Christophe Vuilleumier que nous remercions.

### **Lundi 19 septembre 2016, audition de M. David Viry, pétitionnaire – Présentation de la pétition**

M. Viry nous informe être le président d'une association de randonneurs. Il déclare que tout est indiqué dans la pétition et précise que ces toilettes ont été fermées alors qu'il n'y avait pas de problème, bien qu'une WC sur trois a été cassé, les deux autres ont continué de fonctionner. Il ajoute qu'il aurait fallu 10 000 F pour installer des WC en inox, mais, selon lui, M. Barthassat a décidé de fermer ces toilettes. Maintenant plus personne ne peut les utiliser alors que les touristes qui se rendent au Salève sont nombreux, surtout avec la vogue de Veyrier. Il observe d'ailleurs que le parking est complet lors de la vogue.

Un commissaire (PLR) aimerait connaître la fréquentation de ces vespasiennes et savoir pourquoi elles ont été fermées.

M. Viry répond qu'il y a de nombreuses personnes qui se rendent sur le Salève lorsqu'il fait beau. C'est 200 000 personnes qui ont pris le téléphérique l'année passée, mais il ne sait pas ce qu'il en est exactement. Il imagine que la commune de Veyrier a plus d'informations. Pour la fermeture, il indique que M. Barthassat a prétendu que modifier ces toilettes coûterait 300 000 F mais ces toilettes fonctionnent très bien. Il ajoute s'être adressé à la personne chargée de ces toilettes, au sein de la commune, et que cette personne indique que le montant de 300 000 F est exagéré et qu'il serait plutôt de 100 000 F, budget que M. Barthassat dit ne pas avoir pour cela, ce qui l'étonne.

M. Viry indique à un autre commissaire (PLR) que c'est le canton qui est le propriétaire de ces toilettes et que celles-ci se trouvent bien au terminus d'une ligne de bus. Il précise pour un commissaire (UDC) qu'il est bien question des toilettes qui se trouvent sous le terminus, attenantes au parking, d'ailleurs le GHI a publié un article à ce propos.

Le commissaire (UDC) relève que le pétitionnaire a approché la commune et il demande si les employés des TPG utilisent ces toilettes.

M. Viry confirme pour la commune, en déclarant toutefois que cette infrastructure ne dépend pas d'elle, celle-ci a même proposé de prendre en charge le coût mais M. Barthassat aurait refusé.

Aujourd'hui ce sont effectivement les chauffeurs TPG, uniquement, qui utilisent ces toilettes.

M. Viry remarque qu'on lui a proposé les clés pour l'usage des membres de son association, mais il a décliné cette proposition qui ne sert à rien.

Un commissaire (MCG) demande si la pétition a été déposée auprès de la commune.

M. Viry répond par la négative en mentionnant que la commune a été correcte dans cette affaire. Il ajoute que la commune a nettoyé ces toilettes à bien plaisir pendant vingt ans.

Un commissaire (EAG) déclare que l'article du GHI date du mois d'août 2015. Cet article indique qu'un dispositif de verrouillage était étudié par les services de M. Barthassat. Il demande quel était ce dispositif.

M. Viry répond que l'idée était qu'on lui donne une clé, mais il mentionne que cette solution était trop compliquée pour lui. *Il distribue une convention d'utilisation, annexée au rapport.*

M. Viry explique également au même commissaire, que l'état de ces toilettes est similaire à il y a deux ans. Il précise que les WC pour les

hommes sont cassées, mais que ceux pour les femmes ainsi que ceux pour les handicapés fonctionnent très bien.

M. Viry indique encore au Président que, si le canton a proposé de lui confier les clés, c'était pour l'usage de son association.

Un commissaire (UDC) demande s'il a constaté que des gens urinaient à l'extérieur.

M. Viry répond par la négative, mais il mentionne que c'est très certainement le cas.

### **Discussions et travaux de la commission**

Un commissaire (UDC) intervient et déclare qu'il n'est pas question d'une clé mais d'un badge ; ainsi les heures de passage sont enregistrées, ce qui permet de déterminer les personnes commettant des déprédations. Ces toilettes ont été fermées en raison de déprédations, seuls les TPG y ayant encore accès. Il précise que cette structure est peu accueillante et n'est pas engageante. Il déclare ensuite que de nombreuses communes ont fermé leurs toilettes publiques au cours des vingt dernières années à cause des déprédations et il comprend pourquoi le canton privilégie l'accès à ces structures à certaines catégories.

Une commissaire (S) déclare que les randonneurs ont un réel problème au vu de cette situation, et elle comprend que M. Viry n'ait pas envie de gérer ces toilettes, la convention qui a été proposée à M. Viry pour cette affaire de toilette est kafkaïenne. Elle ajoute que son groupe aimerait entendre M. Barthassat.

Le groupe MCG pense que cette audition est suffisante et qu'il n'est guère utile d'entendre encore la commune, un commissaire observe tout de même que la convention qui a été déposée engage l'association des marcheurs, le département et les TPG. Il trouve qu'il est curieux de faire une convention qui n'engage qu'une seule association.

Un commissaire (UDC) pense qu'il devrait être possible de trouver des toilettes sur la voie publique et il pense également qu'il faudrait entendre M. Barthassat.

Le Président constate donc que la commission est en faveur de l'audition de M. Barthassat.

**Lundi 31 octobre 2016, audition de M. Luc Barthassat, conseiller d'Etat chargé du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture, et de M. Thierry Michel, chargé de la direction des grands projets à la direction du génie civil pour le département**

M. Barthassat prend la parole et explique que ce sont les TPG qui, à l'origine, ont construit ces WC. La commune a ensuite demandé de prendre en charge l'entretien de ces WC afin de les rendre publics et c'est suite à des déprédations que la commune a demandé aux TPG de reprendre l'entretien de ce lieu dont la dimension publique s'est éteinte. Il confirme avoir proposé de laisser une clé à l'association des marcheurs du Salève, une proposition que l'association a refusée.

M. Michel précise qu'à l'origine la construction de ces WC était à la charge de l'Etat, et l'entretien à celle des TPG.

Un commissaire (UDC) demande qui devrait se charger de la réfection de ces toilettes qui sont dans un état déplorable. Il veut savoir également si le parking appartient au canton.

M. Michel répond que, habituellement, il n'y a pas de problème avec les toilettes des TPG. Ces derniers se trouvant au terminus d'une ligne, ce serait à l'Etat de prendre en charge la réfection puisque l'actif n'a pas été transféré aux TPG. Il confirme aussi que le parking appartient au canton.

M. Michel répond encore au commissaire que rien n'est prévu et il ajoute que les TPG n'ont pas indiqué vouloir rénover ces toilettes.

Un commissaire (MCG) signale que cet emplacement est un lieu de réunion pour les personnes se rendant au Salève. Il ajoute que le canton fait la promotion de la mobilité douce et il se demande s'il ne faudrait pas prévoir un entretien partagé entre la commune et le canton afin de mettre à disposition du public ces toilettes.

M. Barthassat remarque que plusieurs WC se trouvent dans la même situation, il faudrait dès lors appliquer la même politique à l'ensemble de ces installations. Il répète que la solution proposée était simple et pragmatique.

Le même commissaire remarque qu'il y a d'autres marcheurs que les membres de cette association. Ce lieu est touristique et il ne comprend pas cet entêtement à privatiser ce lieu.

Une commissaire (S) pense également qu'une solution pragmatique pourrait être trouvée. Elle rappelle que la Ville de Genève a mis en place des WC minimalistes mais indestructibles sur son territoire, il serait possible pour le canton d'aller dans le même sens.

Elle indique ensuite que la commission a pris connaissance du contrat de convention proposé à l'association de marcheurs, et elle remarque avoir eu l'impression qu'il s'agissait d'une usine à gaz. Elle comprend dès lors que le président de cette association ne souhaite pas être le seul détenteur d'une clé.

Elle signale ensuite que des toilettes de ce type existent à Chancy et elle aimerait savoir ce qu'il en est de la situation dans les autres sites.

M. Barthassat répond que ces toilettes sont à l'usage exclusif des chauffeurs TPG. Il remarque que la solution idéale serait d'avoir des « dames pipi » afin de limiter les dégradations. Il répète alors que la commune ne veut plus s'occuper de l'entretien de ces toilettes et que la situation revient logiquement à son état antérieur.

M. Michel déclare encore que ni les TPG ni le DETA n'ont pour vocation de gérer des toilettes publiques.

Le Président demande si des communes assurent l'entretien de WC publics situés au terminus de lignes TPG.

M. Michel répond que des communes s'occupent de l'entretien de WC publics mais il ne sait pas si ces derniers sont en lien avec les TPG.

L'audition de la commune est alors proposée et acceptée.

### **Lundi 14 novembre 2017, audition de M<sup>me</sup> Sophie Luthi, maire de la commune de Veyrier**

M<sup>me</sup> Luthi, après avoir pris connaissance de cette pétition, déclare qu'il est effectivement regrettable de ne pas pouvoir offrir un lieu d'aisance sur le site de la boucle de rebroussement des TPG. Elle explique alors que la commune a demandé une réfection complète de ce bâtiment en août 2014, mais M. Barthassat a répondu qu'il n'avait pas le budget pour ce faire. Elle ajoute que le magistrat cantonal a alors décidé que ces toilettes seraient uniquement dédiées aux chauffeurs TPG. Ensuite la commune a proposé de faire le nécessaire, l'Etat remboursant Veyrier dans un futur plus ou moins lointain, mais cette solution a également été refusée par M. Barthassat. Elle rappelle alors que sa commune a entretenu ces toilettes de 1986 jusqu'à il y a peu.

M<sup>me</sup> Luthi répète, à un commissaire (MCG), que la commune a proposé de prendre en charge la remise en état de ces toilettes et que l'Etat rembourse ces frais ultérieurement. Mais M. Barthassat a refusé cette option. Elle pense que la commune pourrait en effet s'adresser une nouvelle fois à l'Etat dans cette affaire. Quant au rachat éventuel, elle déclare qu'il s'agit d'une route cantonale, tout comme le parking. Elle remarque que c'est un service qui

relève généralement du canton et elle ne sait pas si cela ferait sens, par ailleurs la commune possède des toilettes publiques à 250 mètres.

Un commissaire (PLR) observe qu'il y a des toilettes à 250 mètres. Il rappelle par ailleurs que les TPG n'ont pas pour vocation de proposer des prestations de ce type. Il signale ensuite que le canton a proposé de donner une clé de ces toilettes au président de l'association des marcheurs (l'Association genevoise des amis du Salève), mais il mentionne que ce dernier a refusé cette solution. Il se demande ce qu'il faut en penser.

M<sup>me</sup> Luthi remarque qu'il est également possible d'aller chercher la clé à la mairie, ce qui est plus long que les 250 mètres évoqués précédemment. Elle pense qu'il est possible d'imaginer de nombreuses solutions.

M<sup>me</sup> Luthi répond ensuite à un commissaire (UDC) que les WC publics à 250 mètres sont en excellent état.

Le Président demande si l'offre que la commune a faite à M. Barthassat en 2014 serait toujours valable à présent et il remarque ensuite que la commune a investi 7000 F par an pour l'entretien de ces toilettes, durant des années, et il se demande si la commune serait prête à continuer cet entretien si ces toilettes devaient être renouvelées.

M<sup>me</sup> Luthi acquiesce pour l'offre. Quant au maintien de l'entretien, il lui faudrait poser la question au Conseil administratif mais elle suppose que ce serait certainement le cas.

M<sup>me</sup> Luthi transmet ensuite copie de la lettre comportant la proposition qui a été faite à M. Barthassat.

*Document annexé au présent rapport.*

## **Discussions et travaux de la commission**

Pour le PLR, un commissaire déclare que des toilettes en bon état se trouvent à proximité immédiate. Il pense que marcher 250 mètres ne constitue pas un gros effort pour une association de marcheurs et, au final, cette affaire est surréaliste et a nécessité trop de temps de la part de la commission. Il propose donc le dépôt de cette pétition.

Une commissaire (S) déclare que son groupe demande le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat. En effet, cette association a soulevé un problème pouvant être plus étendu. Contrairement à ce que vient de dire le PLR, ce n'est pas un petit problème mais un problème que le Grand Conseil doit résoudre. En outre, la commune a fait une proposition à M. Barthassat qui n'en a pas fait état à la commission.

Pour les Verts, leur commissaire déclare qu'elle suivra les socialistes pour le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat et qu'elle pense que ce dossier est la démonstration du manque de maîtrise de M. Barthassat en la matière. Elle estime que ce dernier a menti et a dépensé une somme importante pour placer une porte blindée avant de demander à ses services de réaliser une convention pour le prêt d'une clé à une personne. Elle se déclare dépitée, même si des toilettes existent à 250 mètres.

Le commissaire (EAG) déclare que son groupe demandera également le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat, d'abord parce qu'il n'y a pas de petites pétitions, que cet endroit est un lieu de rendez-vous et il pense que cette infrastructure qui existe est sans doute fort utile. Enfin, il trouve surréaliste de voir la manière dont on se renvoie la balle dans cette affaire.

Un commissaire (MCG) remarque que son groupe soutient également le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat. Il pense que cette pétition n'aurait jamais dû être déposée, car cette affaire a été bâclée. Il remarque alors que la commune est prête à rénover ces toilettes. Il observe que la réalité a été tronquée et il pense que l'Etat n'a guère été débrouillard dans ce dossier. Cela étant, il estime qu'il devrait être possible de dépenser 100 000 F pour rénover des toilettes.

Un commissaire (UDC) pense que M. Barthassat a partiellement menti en indiquant que la commune ne voulait plus s'occuper de ces toilettes, mais le magistrat a également indiqué que le canton avait d'autres priorités. En outre, il n'est pas question d'une simple rénovation car l'état de cette infrastructure nécessite une destruction-reconstruction. Il estime par ailleurs que cette pétition n'est pas très sérieuse et s'interroge déjà sur la prochaine pétition, si celle-ci ne demandera pas de caler les horaires du téléphérique et des TPG sur cette association. Enfin, il déclare que son groupe propose également le dépôt de cette pétition.

Le PDC propose également le dépôt.

Le Président observe qu'il est regrettable de ne pas pouvoir parvenir à une solution qui pourtant se dessine. En effet, la commune étant prête à reprendre l'entretien de ces toilettes, il pense qu'il serait judicieux de le faire savoir au Conseil d'Etat en lui renvoyant la pétition.

**Le Président passe alors au vote du renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat :**

**Pour : 8 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 3 MCG)**

**Non : 6 (1 PDC, 3 PLR, 2 UDC)**

**Abstention : 1 (1 PLR)**

**Le renvoi est accepté.**

Mesdames et Messieurs les députés, la majorité de la commission vous recommande de suivre la décision de la commission et de soutenir le renvoi de cette P 1980 au Conseil d'Etat.



## **Pétition (1980)**

### **pour la réouverture des toilettes au terminus du bus 8 à Veyrier-douane**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Le Conseiller d'Etat en charge du Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) a fermé au mois de mai 2015 de magnifiques toilettes (3 cabines) qui fonctionnaient sans problème.

C'est un grand gaspillage de fermer à clé des jolies toilettes. C'est un scandale de priver tant de monde d'un point d'eau et de toilettes qui fonctionnaient très bien. Au lieu de dépenser 9'000 F pour une porte blindée, il fallait réparer la cuvette hommes en la remplaçant par une cuvette en inox c'est-à-dire incassable. Il paraît que la commune de Veyrier s'occupait de bon gré jusqu'à la fermeture à nettoyer ces WC, mais c'est l'Etat qui doit s'en occuper dorénavant. Il semble que l'Etat n'a pas de budget pour cela. C'est le comble ... Depuis la casse par des vandales des toilettes hommes en mai 2014, il n'y avait aucun dégât et pourtant les toilettes femmes et handicapés sont restées ouvertes. Les personnes qui voyagent en bus 8 pour monter au Salève en téléphérique (beaucoup de touristes), à pied, en vélo, ou avec un parapente et aussi les personnes qui utilisent le parking de 100 places ne peuvent pas utiliser les toilettes, ni accéder à un point d'eau et vont ailleurs dans la nature. Pas besoin d'investir 300'000 F car les toilettes sont en parfait état (je les utilisais tous les dimanches depuis 20 ans). Notre association organise des randonnées pédestres au Salève tous les dimanches au départ du terminus du bus 8 à Veyrier-douane. Cette fermeture nous pose des problèmes car nous attendons le bus qui arrive à 10h03 et dès que le bus est là, nous partons. Donc les personnes qui viennent avec ce bus n'ont pas le temps d'aller aux autres toilettes qui sont 150 mètres plus loin (aussi pour remplir leurs gourdes).

Pour toutes ces raisons nous demandons la réouverture des toilettes au terminus du bus 8 à Veyrier-douane.

*N.B. 169 signatures*  
Association Genevoise des  
Amis du Salève (AGAS)  
Monsieur David Viry  
Président  
Avenue Ernest-Pictet 24  
1203 Genève



Place de l'Eglise 7  
Case postale 330  
1255 Veyrier

Tél. +41 (0)22 899 10 10  
Fax +41 (0)22 899 10 20  
info@veyrier.ch

COPIE

Le Conseiller administratif  
Aménagement du territoire, Constructions  
et Environnement  
Dossier traité par :  
A. Smyth 022 899 10 18  
a.smyth@veyrier.ch  
Réf. 616-10.001 78 10

DETA  
Monsieur Luc Barthassat  
Conseiller d'Etat  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 14  
Case postale 3918  
1211 Genève 3

Veyrier, le 16 octobre 2014

**Boucle de rebroussement bus TPG – réfection des toilettes publiques  
Route du Pas-de-l'Echelle à Veyrier**

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Nous nous référons à votre courrier du 22 août 2014 relatif à l'objet mentionné sous référence.

Depuis lors, une séance sur place avec vos services a été organisée le 16 septembre dernier. Pour des raisons budgétaires, il a été évoqué une réfection partielle des lieux permettant l'accès uniquement au personnel des TPG, la seconde partie étant réalisée dès que les budgets cantonaux de renouvellement le permettraient.

Pour notre part il est important que cet équipement reste disponible pour la population et c'est pourquoi nous avons proposé que la commune avance le montant nécessaire pour procéder à la réfection complète de ce lieu, l'Etat de Genève prenant pour sa part l'engagement de nous rembourser ces frais dès que possible selon vos disponibilités budgétaires.

Malheureusement, notre proposition n'a pas été retenue par la Direction générale du génie civil.

C'est pourquoi, nous nous permettons de vous réitérer l'offre ci-dessus afin que cet équipement reste disponible pour l'ensemble de population et ne soit pas interrompu pendant un laps de temps indéterminé.

Tout en vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre proposition et dans l'attente de votre détermination que nous souhaitons favorable, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller d'Etat, l'assurance de notre considération distinguée.

Bien à toi,

  
Luc Mainati

ANNEXE 2  
PV 101, annexe 1

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture  
Le Conseiller d'Etat

DETA  
Case postale 3918  
1211 Genève 3

Ville de Veyrier  
Monsieur Luc MALNATI  
Conseiller administratif  
Place de l'Eglise 7  
Case postale 330  
1255 Veyrier

N/réf. : LB/DGGC/CG/mgc - Algle N° 609616-2014  
V/réf. : A. Smyth - 610.10.001

Genève, le 2 décembre 2014

**Concerne : Boucle de rebroussement TPG - toilettes publiques  
Route du Pas-de-l'Echelle - Veyrier**

Monsieur le Conseiller administratif,

Je me réfère à votre courrier du 16 octobre 2014 pour l'objet mentionné sous rubrique, dont le contenu a retenu toute mon attention.

Comme mentionné dans mon courrier du 22 août 2014, la direction générale du génie civil (DGGC) de mon département ne possède pas de budget dédié à l'entretien et au renouvellement d'équipements du type de ceux faisant l'objet de nos échanges. La posture d'opportunité ayant prévalu lors de la réalisation de l'ouvrage ne peut pas être reconduite, le transfert d'actif des installations de bâtiments aux Transports publics genevois (TPG) étant intervenu depuis.

J'apprécie que votre commune ait recherché une solution répondant à ses attentes en proposant d'avancer les fonds nécessaires à la réfection complète de ces lieux d'aisance contre l'assurance d'un remboursement ultérieur par le canton.

Sous cette forme, cette proposition aurait pour effet de contourner le dispositif budgétaire du canton, et c'est donc à juste titre que mes services ont décliné cette option.

Dès lors, je vous confirme que ces lieux d'aisance seront réservés à l'usage exclusif du personnel des TPG. Cette solution est la seule qu'il soit possible de mettre en œuvre aujourd'hui.

Tout en vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller administratif, l'assurance de ma parfaite considération.

Luc Barthassat

Copie à : M. Guy Dossan - Transports publics genevois

ANNEXE 3

PV 101, annexe 2



Place de l'Eglise 7  
Case postale 330  
1255 Veyrier

Tél. +41 (0)22 899 10 10  
Fax +41 (0)22 899 10 20  
info@veyrier.ch

La Conseillère administrative  
Constructions  
Dossier traité par :  
A. Jordan 022 899 10 19  
[a.jordan@veyrier.ch](mailto:a.jordan@veyrier.ch)  
Réf. 610.10.001

Monsieur  
David Viry  
Avenue Ernest-Pictet 24  
1203 Genève

Veyrier, le 14 juillet 2015

Toilettes au terminus du bus 8 à Veyrier-Douane

Monsieur,

En réponse à votre courriel du 24 juin 2015 ainsi qu'à vos nombreux téléphones en mairie, nous vous confirmons que la ville de Veyrier a proposé à l'Etat de Genève une solution afin de réhabiliter les toilettes publiques sises à la route du Pas-de-l'Echelle.

Par réponse de courrier, Monsieur le Conseiller d'Etat, a décliné notre proposition et ses services ont entrepris de réserver cet endroit à l'usage exclusif du personnel des TPG.

De plus, nous avons étudié la possibilité d'installer des wc provisoires à proximité. Cette solution s'est avérée impossible, c'est pourquoi nous vous recommandons d'utiliser ceux situés à la place de l'Eglise.

Nous sommes conscients des gênes occasionnées et continuerons de demander auprès des services de l'Etat la remise en état de ce lieu dans les meilleurs délais.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.

  
Sophie Luthi

ANNEXE 4

PV 101, annexe 3

**CONVENTION**

entre

**L'ETAT DE GENEVE**, pour lui, la direction générale du génie civil du département de l'environnement des transports et de l'agriculture (DETA)  
représenté par  
M. Thierry MICHEL, ingénieur cantonal et directeur général a.i.

(ci-après le DETA) d'une part,

et

**L'ASSOCIATION GENEVOISE DES AMIS DU SALEVE (AGAS)**,  
Pour elle, son président, M. David VIRY  
Avenue Ernest-Pictet 24, 1203 Genève

(ci-après l'AGAS)

et

**LES TRANSPORTS PUBLICS GENEVOIS (TPG)**,  
Pour eux, M. Pascal GANTY, directeur Infrastructures & Bâtiments  
Route de la Chapelle 1, 1212 Grand-Lancy

(ci-après les TPG) d'autre part

**Relative à l'utilisation des toilettes de la plate-forme TPG de Veyrier  
(OA 6201)**

## PREAMBULE

Dans le cadre de la construction de la boucle de rebroussement TPG de Veyrier en 1986, le service des ponts de l'ancien département des travaux publics a construit et équipé les WC faisant l'objet de la présente convention.

L'actuel service des ouvrages d'arts du DETA ne possédant pas de budget dédié à l'entretien de toilettes publiques, c'est la commune de Veyrier qui a assumé les charges d'entretien courant de fonctionnement de ces équipements sanitaires.

La commune de Veyrier, par courrier daté du 3 juin 2014, informe le DETA que les équipements en question sont délabrés et nécessitent une réfection complète. Le coût de ladite réfection incombant au propriétaire de l'infrastructure.

La direction des ponts et chaussées de la direction générale du génie civil n'ayant pas pour mission ni de budget dédié à l'entretien de lieux d'aisance, décision a été prise d'attendre de disposer des crédits nécessaires pour procéder à une remise en état complète des toilettes et, en accord avec la commune de Veyrier et les transports publics genevois (TPG), de procéder à une remise en état simple pour permettre l'utilisation des WC par le personnel roulant des TPG.

Dès lors ces WC sont réservés à l'usage exclusif des TPG qui, en contrepartie assument la totalité des coûts de fonctionnement et d'entretien de ces lieux.

Par la suite demande a été faite au service des ouvrages d'art du DETA (ci-après SOA) de mettre à disposition de l'AGAS une clé pour permettre à ses membres d'accéder aux WC de la plate-forme TPG de Veyrier.

Partant, les parties conviennent ce qui suit :

### **Art. 1 – Utilisation / mise à disposition**

L'utilisation des WC est à l'usage privé et unique de l'AGAS et des TPG.

La mise à disposition des WC est faite à bien plaisir.

En contrepartie de la signature de la présente convention et d'une copie de la carte d'identité du signataire, le SOA remettra gratuitement à l'AGAS une clé permettant d'accéder aux WC. L'usage de cette clé est réservé exclusivement aux membres de l'AGAS. Aucune copie de la clé n'est autorisée.

### **Art. 2 – Résiliation**

La mise à disposition des WC peut être résiliée en tout temps moyennant un délai de 30 jours calendaires.

En cas de détériorations ou d'utilisation abusive des WC par des tiers sans le consentement du DETA, l'autorisation d'accès aux locaux sera retirée, sans délai, après notification.

### **Art. 3 – Fournitures**

Le service des ouvrages d'art équipera à ses frais la porte d'accès des WC d'un cylindre protégé, sans mise en passe (Zeiss Ikon - n° 92 HF 361).

Les TPG conservent leur cylindre dédié.

### **Art. 4 – Perte des clés**

L'AGAS s'engage à signaler immédiatement et par écrit le SOA en cas de perte de la clé mise à disposition.

En cas de perte des clés, le SOA fera procéder au changement de cylindre équipant la porte. Le coût de ce changement sera à charge de l'AGAS.

**Art. 5 – Nettoyage**

L'entretien et le nettoyage des lieux sont réalisés par les TPG ou une entreprise mandatée par ces derniers.

La fréquence des interventions est basée sur l'utilisation et les besoins propres aux TPG.

**Art. 6 – Frais**

Les coûts liés à l'entretien et le nettoyage des lieux, est actuellement supporté en totalité par les TPG.

**Art. 7 – Cessation d'activité**

En cas de cessation d'activité de l'association ou de son responsable, signataire de la présente convention, l'AGAS s'engage à restituer, dans les meilleurs délais, la clé mise à sa disposition.

**Art. 8 – Responsabilité**

En aucun cas le SOA ne peut être tenu pour responsable de l'entretien et du nettoyage des lieux.

Le DETA décline toute responsabilité en cas d'utilisation abusive des locaux mis à disposition.

Genève, le

Fait et signé en trois exemplaires

**ETAT DE GENEVE**

Pour lui,

La direction générale du génie civil du  
département de l'environnement des transports  
et de l'agriculture (DETA),  
représenté par l'ingénieur cantonal et directeur  
général a.i.

Thierry MICHEL

**LES TRANSPORTS PUBLICS GENEVOIS**

Pour eux, directeur Infrastructures & Bâtiments

**ASSOCIATION GENEVOISE DES AMIS DU SALEVE**

Pour elle, son président

Pascal GANTY

David VIRY